

Témoignage

Un détenu de Lenzburg (AG) a envoyé cette lettre à la Ligue suisse des droits de l'homme, section vaudoise. Celle-ci l'a transmise à la Commission nationale de prévention de la torture.

L'auteur - dont l'identité nous est connue - souhaite que son témoignage reste anonyme. Nous avons respecté sa demande.

* * *

Lenzburg, le 17.10.2011

Bonjour,

Si je m'adresse à vous, c'est parce que je suis romand et parce que je ne sais pas où m'adresser en Suisse allemande. Je vous prie donc de bien vouloir transmettre ma lettre à la section adéquate pour la traiter.

Selon un membre du personnel, une commission est déjà venue visiter cette prison il y a environ 4 ans. Il en est ressorti qu'il y avait de nombreux points à changer (on se demande ce qui a été changé en 4 ans?) !

Moi, je vous demande de réorganiser une visite et d'auditionner une majorité des détenus, afin de vous forger une opinion générale de ce que vivent les détenus ici à Lenzburg !!!

Voici quelques remarques :

Le sport : Le sport ici est limité au body-building (env. 12 personnes.), badminton (env. 8 personnes), foot (env. 12 personnes), jogging (environ 15 personnes), je ne connais pas exactement le nombre de personnes par activité. Ce que je sais par contre, c'est qu'il faut s'inscrire sur une liste si l'on souhaite faire du sport. Une fois qu'une place est libre, nous pouvons (devons) y aller, donc l'accès au sport est limité et si attribué, devient une contrainte, car si un jour nous ne souhaitons pas y aller, on nous avertit que la deuxième fois, on perd notre place. C'est pourquoi de nombreux détenus ne participent pas du tout à cette activité.

La douche : Un local d'environ 40 m² est prévu pour la douche. Il est composé de la moitié pour se changer et l'autre de 16 douches communes (sans rideau). Cette pièce donne en outre sur l'aire de promenade (sans que les fenêtres soient opaques). Lorsque l'on se promène dehors (vu que l'accès aux douches a lieu durant les sorties du soir), l'on voit donc les détenus se changer et même ceux en slip sous la douche.

Cela n'est pas le pire ! Le temps des douches est (pour l'aile 2+3) de 18h15 (ouverture une à une des cellules de ceux qui désirent se doucher + ceux du local de loisirs + ceux sur l'aire de promenade extérieure en été) à 18h40 (fermeture des sections, des cellules, des accès au local de loisirs ou de l'aire de promenade extérieure). De 18h45 à 19h10 vient l'aile 4+5 puis 19h15 à 19h35 pour ceux du sport.

Or, l'aile 2 (ma section) est composée de 66 cellules, l'aile 3 de 27 cellules, soit un total de 93 cellules ! Si l'on tient compte que dans l'aile 2 et 3, il y a environ 15-20 personnes qui font du sport, il reste quand même environ 80 détenus qui ont la possibilité de se doucher durant la semaine (vu que le week-end, on n'a pas le droit à la douche), donc 16 douches pour 80 détenus pour environ 20 minutes, sachant qu'à 18h35, les gardiens demandent à ceux sous la douche d'arrêter, de se sécher, de s'habiller, vu qu'à 18h40, tout le monde doit avoir regagné sa section.

Les conséquences de ce traitement provoquent une course pour l'accès à la douche dès l'ouverture des portes. Vu le peu de place dans le local, presque tous les détenus se déshabillent devant le local donc devant le pavillon central à la vue des nombreux gardiens et gardiennes pour se rendre ensuite en slip sous la douche (s'ils en trouvent une de libre, sinon ils prient celui qui se douche de laisser la place !).

Donc douche en slip vu le manque d'intimité !

Je vous invite à demander à visionner les caméras de surveillance (surtout le lundi et le vendredi) pour accréditer mes déclarations. Ce traitement a également pour effet que de nombreux détenus ne se douchent pas ou très peu !

Cellules : La grande majorité des cellules sont inférieures à ce que la loi stipule, il me semble. La mienne fait 7 m² (comme presque toutes les cellules de l'aile 2), avec lit que l'on peut certes relever la journée, table, armoire, meuble TV, armoire-WC, meuble cuisine avec lavabo et eau froide ! Il y a donc un passage d'environ 80 cm sur 3m50 pour bouger dans la cellule !

Selon le règlement, après 6 mois, l'on peut demander à changer de cellule pour une plus grande (si disponible) pour autant qu'il nous reste au moins encore 6 mois de détention. Donc, un détenu condamné à 12 mois n'a pas le droit à une grande cellule.

De plus, selon le règlement (contraire à l'art. 74 C.P.), l'on ne peut disposer qu'après 6 mois (et sur autorisation) d'un lecteur de DVD, d'un ordinateur, d'une console de jeux, etc..., ce qui fait que durant les 6 premiers mois, on a rien droit à d'autre que la TV et une chaîne stéréo. D'ailleurs, le signal TV est coupé la semaine durant le temps de travail. Donc les nouveaux arrivants qui ne sont donc pas encore placés dans un atelier et donc pas non plus payés (jusqu'à parfois environ 1 mois) se retrouvent la semaine, en cellule, sans rien à faire ou à s'occuper. Dans mon cas, il a fallu 1 semaine pour que mes affaires (habits, cours, livres, classeurs, etc.) arrivent, donc la première semaine je me suis retrouvé à tourner en « rond » dans environ 3m² de couloir. Situation pire qu'en préventive !!!

Quant à la personnalisation de « notre » cellule, pour essayer de se sentir un peu chez soi, il nous est interdit de mettre quoi que ce soit contre les murs ou armoires, à l'exception d'une liste en bois de 3cm de large sur environ 2m de long, des deux côtés de la cellule, sur laquelle seulement on est autorisé à clouer ou scotcher (photos, calendrier, feuilles d'informations, cours, etc.), ainsi que sur la porte métallique si l'on achète de petits aimants.

En plus, les appareils électriques sont interdits (sauf certains après 6 mois), tels que brosse à dent électrique, chauffe-eau, chargeur de pile accu... L'on est autorisé, poussé (voir plus loin) à cuisiner, avec un réchaud à gaz (bombonne vendue au kiosque à 5.50 Frs ici alors qu'à Thorberg, 7.50 Frs la même), l'on doit néanmoins acheter (ou faire venir) casserole ou poêle. Il faut rappeler que l'on ne dispose pas de frigo, ce qui fait qu'en été, si l'on achète du fromage, il est recommandé de le finir dans les 2 jours !

Temps « libre » : En semaine, en période d'hiver (mi-septembre à mi-mars), l'on dispose de 50 min de sortie dehors la journée (je pensais que le minimum était 1 heure ?), ceux du jardin et de la cuisine ont 1 heure. Le soir, 2h15 dans un local comprenant 2 pièces d'environ 40 m² chacune pour la section 2 (donc 66 détenus). Donc une fois enfermé dans ce local, je ne vous raconte pas la fumée qu'il y a. Sur ses 2h15, il faut compter la possibilité d'aller se doucher ou donc de demander à regagner sa cellule (si fumée insupportable).

Heureusement en période d'été, la sortie du soir peut également se faire sur l'aire de promenade dehors, ce qui devient acceptable.

Le samedi matin, nos cellules sont ouvertes pendant 1h20 pour nous permettre de circuler dans notre section (local ou autre cellule), l'on peut également choisir d'aller dehors (mais d'y rester jusqu'à la fin, la porte étant refermée 5 minutes après l'ouverture de nos cellules).

Le samedi après-midi, nous avons également 1h20 dans les mêmes conditions.

Le samedi en fin d'après-midi, il nous est offert la possibilité (si demandé 3 jours avant), de visiter un autre détenu dans sa cellule (ou donc de recevoir) jusqu'à max. 4 personnes par

cellule ! Cela de 16h30 à 20h05, donc parfois plusieurs détenus enfermés dans 7m2 pendant 3h30 ! Ce traitement a pour effet que les non-fumeurs (surtout) choisissent de ne pas profiter de cette possibilité si généreusement offerte !!!

Le dimanche matin, nous disposons de 1h25 comme le samedi matin, et le dimanche après-midi, de 2h20 comme le samedi après-midi.

Tout le reste du temps, en dehors du travail, nous sommes enfermés en cellule !

D'ailleurs ceux qui jouissent du sport, le font la semaine uniquement et pendant les 2h15 de sortie du soir !

La nourriture : Sans vraiment critiquer, je relèverais la simplicité et la répétition le soir, de la présence d'une tomate, d'un oignon, d'un poivron, d'un peu de charcuterie. Le samedi soir, toujours repas froid, vu que servi à 16h15 (juste avant les visites en cellule). Il est constitué de charcuterie (1 cervelas ou 1 gendarme ou 150g de charcuterie), 1 tomate + 1 poivron + 1 oignon + 1 piment + 1 vache-qui-rit + 1 fruit (+ pain). Et le lendemain le dimanche matin, l'on a droit à 1 « brunch » servi à 9h45 (comme déjeuner et dîner) qui comprend 1 pain de 250 gr, 1 piment, 1 tomate (ou poivron), 1 oignon, 1 petit yogourt, 1 oeuf dur, 1 beurre-confiture, 1 fruit, 1 farmer (ou mars), ¼ litre jus d'orange + 1 gendarme (ou cervelas ou charcuterie). Le souper sera lui servi à 17h10.

Pour l'anecdote :

- La première semaine de mon arrivée, le samedi soir, j'ai reçu sur mon plateau 1 boîte de thon fermée. J'ai demandé à celui qui m'a remis le plateau de me l'ouvrir, il m'a répondu d'essayer avec mon couteau ! J'ai également demandé au gardien présent dans le corridor qui m'a répondu ne rien avoir pour ouvrir ! Finalement, un autre détenu m'a fait parvenir son ouvre-boîte.

La cuisine part donc du principe que tous les détenus ont acheté un ouvre-boîte (car vu les quantités de nourriture, on ne peut que s'attendre à ce que les détenus cuisinent eux-mêmes !)

- Un détenu ayant des allergies, ne devant pas manger de salade ni de fromage ou de sauce, recevait très souvent soit des pâtes seules, soit 2 yogourts comme repas (car problème de dents également), lorsque nous avions des repas avec fromage. Il a commencé à se plaindre de ne manger que des yogourts. Il a été appelé chez le juriste de la prison qui lui aurait répondu que s'il n'était pas content il retournerait où il « venait » (il avait demandé à changer), c'est-à-dire Thorberg. Le message est donc clair, on ne veut pas traiter des détenus qui doivent recevoir des soins particuliers.

Il y a encore d'autres abus, comme le fait que si quelque chose d'autre que la nourriture arrive dans un de nos paquets, il faut en demander l'autorisation avant (même pour une tasse, un bloc de feuille, etc...)

L'accès au kiosque est de 2x/semaine, d'environ 30 minutes pour environ 80 détenus à la fois, avec 1 seule caisse (les queues à la Migros ne sont rien face à ça) !

Il y a aussi le salaire, qui comparé à Bochuz (25.-/jour une fois pension déduite), l'on commence vers environ 19.-/jour, en augmentant un peu chaque mois. Si l'on change d'atelier, l'on recommence en bas !

Il y a bien entendu les menaces d'amendes (de 5.-) si l'on laisse la fenêtre ouverte avec le radiateur enclenché, ou la TV-radio allumée ou l'eau couler.

Le téléphone : Nous pouvons téléphoner 2x10€ ou 1x20€ par semaine en donnant le N° de téléphone désiré trois jours à l'avance. Cela nous empêche donc de faire nous-même le numéro et donc de pouvoir utiliser des cartes (légal) d'autres fournisseurs que Swisscom et donc beaucoup moins chères surtout pour l'étranger (exemple, HAPPYTEL = 5.- /1500€ en Thaïlande).

La photocopie : Nous avons accès à la photocopieuse noir et blanc. Une photocopie coûte 20 ct.- et est faite sur papier jaune uniquement !

J'oublie certainement de nombreux points, mais j'espère que vous pourrez déjà vous rendre compte des conditions de vie dans cet établissement pénitentiaire, et que vous viendrez faire une visite dans le but de faire changer les choses (spécialement la douche et le temps enfermé en cellule).

En tout cas, on est bien loin du principe de re-socialisation et de responsabilisation prévu à l'art. 75 du code pénal, comme le respect de la dignité (art. 74 C.P.) d'ailleurs !

On peut se demander les principes de sécurité que la direction peut invoquer pour refuser certains de nos droits (comme une brosse à dents ou 6 mois d'attente pour un lecteur DVD).

On ne respecte en rien le principe de proportionnalité consacré à l'art. 74 C.P.

D'autant que la possession en cellule de bombonne de gaz est plus dangereuse (en cas d'agression envers le personnel) qu'une brosse à dent !!!

Voilà, j'espère que cet appel sera entendu et ne servira pas à rien.

Je vous souhaite une agréable journée.